



**Eau du Pays
de Saint-Malo**

Service public de production d'eau potable

**RAPPORT
D'ACTIVITE
2023**

Version 1



EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

Secrétariat – Centre d'Affaires Le Cézembre
2, impasse de la Haute Futaie – CS 20712
35418 SAINT-MALO CEDEX
Tel : 02.99.16.07.11 // Courriel : secretariat@smpepce.fr

SOMMAIRE

LES FAITS MARQUANTS

<i>Nouvelle usine de potabilisation de Beaufort II</i>	3
<i>Concession de service public</i>	5
<i>Droit de préemption dans les AAC</i>	6
<i>Signature de la deuxième partie du Contrat de bassin versant Rive Gauche 2023-2025</i>	7

ETUDES ET TRAVAUX

<i>Programme travaux 2020</i>	8
<i>Etude de danger du barrage de Bois-Joli</i>	10
<i>Etude de faisabilité de la réhausse du barrage de Beaufort</i>	11
<i>Etude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Saint-Malo</i>	12
<i>Etude de danger du barrage de Mireloup</i>	12
<i>Etude opportunité de mise en place de centrales photovoltaïques</i>	13
<i>Dispositifs de mesure des débits en amont des retenues</i>	13

RESSOURCE EN EAU

<i>Suivi réglementaire des barrages</i>	14
<i>Suivi des périmètres de protection</i>	15
<i>AFAFE de Mireloup et Landal</i>	16
<i>Paiements pour services environnementaux</i>	17
<i>Mesures agro-environnementales et climatiques</i>	18
<i>Politique d'acquisition de parcelles sensibles</i>	19
<i>Animations scolaires</i>	20
<i>Suivi qualité de l'eau</i>	20

BILAN FINANCIER

<i>Evolutions tarifaires</i>	21
<i>Les ressources</i>	21
<i>Les dépenses</i>	22

Les Faits Marquants

Nouvelle usine de potabilisation de Beaufort II

Lors de la séance du 15 juin 2022, le Comité syndical délibère, sur la base de la présentation faite par le Cabinet Bourgois, en confirmant son souhait de construire une nouvelle usine de production d'eau potable au lieu-dit "La Planche" à Plerguer en remplacement de celle existante au lieu-dit "Le Pont-Allain".

La capacité projetée de la future usine est de 25 000 m³/j et 1 200 m³/h. Cette capacité est justifiée par la nécessité de sécuriser une indisponibilité de la ressource en eau de la rive gauche de la Rance (SMAP ou Bois-Joli) à concurrence d'une demande moyenne estivale future et ainsi d'assurer la continuité de la distribution en eau.

Le Marché de maîtrise d'œuvre est attribué à l'entreprise SAFEGE le 14 décembre 2022 pour un montant de 900 000 €HT.



Les études se poursuivent en 2023. Le bureau syndical est amené à se positionner sur

11/07/2023 – attribution études réglementaires

18/10/2023 -orientations

- ⇒ Capacité de traitement : 1 200 m³/h – 24 000 m³/j
- ⇒ Nombre de files : 2 avec séparation des voiles de génie-civil et optimisation de fiabilité (séparation des armoires électriques, redondance des automatismes) qui passe également par la réalisation d'une bêche d'eaux traitées ;

15/11/2023 – orientations

- ⇒ Mise en place de pompes dans la prise d'eau rive gauche (RG) actuelle sans poste de relevage mais en créant un remblai à une cote supérieure au futur plan d'eau – refoulement direct vers la future usine
- ⇒ Si la solution précédente est irréaliste suite aux investigations complémentaires à réaliser en 2024, mise en place de pompes dans la prise d'eau RG actuelle avec un poste de relevage intermédiaire



Concession de service public

Le contrat de gérance se terminant au 31 décembre 2023, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au groupement Collectivité-Conseils-IRH-Sorba-Payrau Avocats le 9 mars 2022 pour assister Eau du Pays de Saint-Malo.

4 juillet 2022 : Le Comité Syndical approuve le principe de recours à une concession du service public pour l'exploitation du service de production d'eau potable après avoir pris connaissance du rapport préalable relatif au choix et au mode de dévolution du service public, présenté par Monsieur le Président en application de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

20 septembre 2023 : Le comité syndical approuvait le choix de la Saur pour la période 2024-2030 :

- ⇒ 390 000 € de travaux concessifs ;
- ⇒ Dotation annuelle de renouvellement de 325 000 € ;
- ⇒ Un tarif de 0,4915 €HT/m³ ;
- ⇒ De forts engagements d'objectifs de performance ;
- ⇒ Un suivi renforcé de la qualité des eaux ;
- ⇒ Un suivi abouti des barrages et de leur retenue ;



Droit de préemption dans les AAC

Le décret d'application n°2022-1223 du 10 septembre 2022 fixe les modalités d'institution d'un droit de préemption sur les surfaces agricoles, dans les aires d'alimentation de captages utilisées pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Ce droit est attribué à des personnes publiques bénéficiant de la compétence « eau potable ».

Eau du Pays de Saint-Malo a délibéré le 23 février 2023 pour l'institution du droit de préemption en faveur de la protection de la ressource.

L'objectif proposé à l'instauration du droit de préemption est la possibilité d'acquérir des parcelles agricoles, notamment les parcelles les plus sensibles en zone humide ou à risque de transfert, les parcelles des périmètres de protection et les parcelles utiles pour la production d'eau potable.

En août 2023, Eau du Pays de Saint-Malo a constitué un dossier présentant le périmètre du territoire, les éléments de l'étude de bassin versant, et un argumentaire précisant les motifs conduisant à demander l'instauration du droit de préemption. Ce dossier a été envoyé au service urbanisme de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Le dossier a été complété en février 2024 par les arrêtés préfectoraux délimitant les aires d'alimentation des captages (AAC) de Beaufort-Mireloup et Landal.

Le dossier est toujours en instruction par les services de l'Etat.

Signature de la deuxième partie du Contrat de bassin versant Rive Gauche 2023-2025

Eau du Pays de Saint-Malo est engagé avec :

- les partenaires financiers : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région, Départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor
- d'autres maîtres d'ouvrage de la gestion de l'eau : 3 syndicats d'eau, 6 EPCI, 1 syndicat de bassin versant, 1 commune, et 6 structures d'animation agricole, dans le contrat territorial de bassin versant Rance-Frémur

Il décrit la gouvernance, les actions et les financements sur 3 ans entre 2023 et 2025, et prévoit 7 thématiques :

- ⇒ Coordination du contrat
- ⇒ Education, sensibilisation
- ⇒ Connaissances et suivis
- ⇒ Milieux aquatiques
- ⇒ Trame verte
- ⇒ Agricole
- ⇒ Foncier

Le coût prévisionnel total sur 3 ans s'élève à 10 497 766 €, et pour Eau du Pays de Saint-Malo à 845 807 € TTC, avec un financement prévisionnel d'environ 80%.



Etudes et travaux

Programme de travaux 2020

Ces travaux consistent à réduire les pertes de charges et à optimiser le fonctionnement des réseaux :

- ⇒ Nouvelles connexions pour plus de souplesse de fonctionnement ;
- ⇒ Nouveaux comptages pour une localisation plus rapide et une meilleure réduction des fuites ;

Les travaux se poursuivent :

- ⇒ Mars 2023
 - Ponthual à Pleurtuit ;
- ⇒ Mai 2023 – Le Tuly au Tronchet



⇒ Avril à Octobre 2023 – Les Fourneaux et Richebois à Pleurtuit :



Montant de l'opération:

1 600 000 €HT

ETUDE DE DANGERS DU BARRAGE DE BOIS-JOLI

Actualisation de l'étude de dangers du barrage de Bois-Joli :

- ⇒ L'étude a été transmise aux services instructeurs le 8 août 2023
- ⇒ Elle identifie les barrières de sécurité :
 - Surveillance
 - Auscultation
 - Vidange rapide
- ⇒ Elle propose des mesures de réduction des risques :
 - Changement complet des lignes de commandes des vannes de la tour de prise ;
 - Réalisation d'un marquage de fin de course sur les crics de manœuvre des vannes ;
 - Réalisation d'investigations complémentaires pour mieux caractériser la résistance du remblai à l'érosion interne et la géométrie du contact entre remblai et barrage en béton (présence éventuelle d'écrans d'étanchéité) et complément d'analyse concernant le risque d'érosion interne.
 - Suivant les résultats de l'analyse, dans un second temps : réalisation de travaux de sécurisation permettant de constituer une barrière de filtration-drainage par rapport au risque d'érosion



Etude de faisabilité pour la réhausse de la retenue de Beaufort

Juin 2023 :

- ⇒ Le bureau attribue le marché d'étude de faisabilité de la réhausse du barrage de Beaufort au bureau d'études ISL
- ⇒ Cette étude s'inscrit sur le temps long mais doit notamment permettre de préciser le planning de travaux et les conditions de sollicitation d'une nouvelle ressource pendant ces travaux ;
- ⇒ En augmentant le niveau de la retenue de 3m, on pourrait quasiment doubler le volume stocké ;



Montant prévisionnel de l'opération :

21 M€HT

Etude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Saint-Malo

Le Bureau Syndical a attribué, le 15 novembre 2023, un marché d'étude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Saint-Malo en vue de leur potabilisation au Cabinet Bourgois.

Les études vont se dérouler sur les années 2024 et 2025.

Montant prévisionnel de l'opération :

30 M€HT

Etude de dangers du barrage de Mireloup

Diagnostic exhaustif dans le cadre de l'actualisation de l'étude de dangers du barrage de Mireloup :

- ⇒ Le bureau syndical a attribué le marché à l'entreprise CACG le 7 juin 2023
- ⇒ L'année 2023 a été consacré à la définition du contenu du diagnostic exhaustif en vue de sa validation par la DREAL au début de l'année 2024

Etude opportunité de mise en place de centrales photovoltaïques

La partie technique de l'étude d'opportunité de mise en place de centrales photovoltaïques sur les ouvrages d'Eau du Pays de Saint-Malo s'est déroulée en 2023 en mettant en évidence 2 sites (Usine de Bois-Joli et future usine de Beaufort) comme particulièrement porteurs. Les sites de l'Isle-Célée et des Fourneaux pourraient également s'avérer intéressants. L'analyse juridique du montage des projets doit désormais être menée.

Dispositifs de mesure des débits en amont des retenues

Novembre-Décembre 2022 :

- ⇒ Les travaux ont été réceptionnés en octobre 2023
- ⇒ Un aménagement a été réalisé à La Planche à Plerguer pour faciliter la mobilité des poissons au niveau du radier du pont ;



Ressource en eau

SUIVI REGLEMENTAIRE DES BARRAGES

Le programme de suivi réglementaire des barrages s'est traduit par :

Retenue	Bois-Joli	Mireloup	Beaufort	La Merveille	Landal	Pont-Avet	Sainte-Suzanne
Visite technique approfondie	X	X	X	X	X	X	X
Rapport d'auscultation	X	X	X		X	X	
Visite d'inspection							

SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION

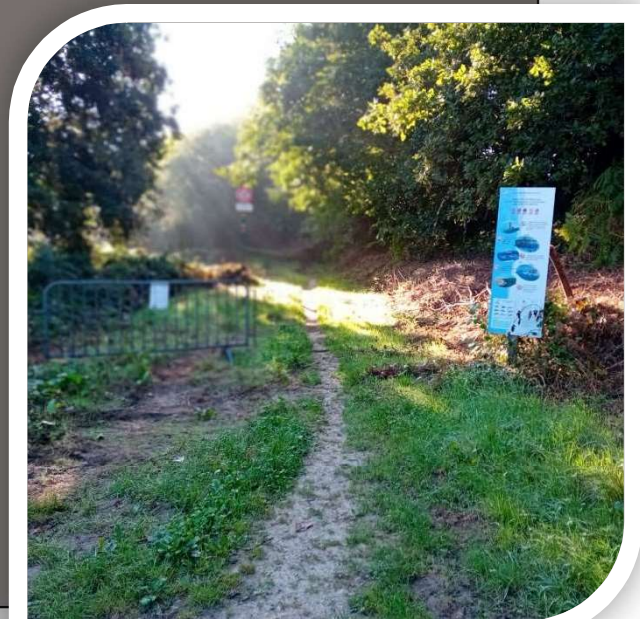
Le programme annuel 2023 de suivi réglementaire des périmètres de protection s'est traduit par 14 infractions dont 8 récidives :

Retenue (R = récidive)	Bois-Joli	Beaufort - Mireloup	Landal	Sainte- Suzanne
Dates	14 sept	22 nov	30 mars	30 mars
Déversement de toute nature				
Stationnement interdit	2 (2 R)	1	5 (1 R)	
Pâturage interdit ou excessif (avec ou sans affouragement)				
Désherbage chimique	1	1		1
Fossés recalibrés				
Rejets agricoles (fosses)				
Dépôts, remblais, terrassement		2 (1 R)		1 (1 R)
Absence de bande enherbée				1 (1 R)
Sols nus, parcelles cultivées dans le périmètre sensible			1	
Déboisement				
Dégradation / absence de clôtures et/ou vidéosurveillance				
Construction interdite	1 (1 R)			1 (1 R)

Point sensible, les récidives :

Globalement le nombre d'infractions est stable, beaucoup sont résolues dans l'année. Quelques récidives persistent : certains propriétaires mettent du temps à agir ou restent silencieux aux relances.

Point positif : les panneaux d'information du syndicat sont en bon état.



AFAFE de MIRELOUP et LANDAL

Depuis mai 2017 :

Le projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental (ou AFAFE), sous compétence du Département d'Ille et Vilaine, sur les bassins versants de Mireloup et Landal se poursuit.

Dans un objectif d'améliorer la qualité de l'eau, il consiste en une redistribution du parcellaire agricole, avec mise en place de travaux connexes (bocage, protection de bas de parcelles, bassins tampons etc...).

En 2023, le classement des sols a été réalisé à nouveau pendant l'hiver sur le bassin versant de Mireloup.

Les Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier se sont réunies pour étudier les réclamations liées aux classements des sols les :

- ⇒ Le 27 novembre pour le bassin versant de Landal,
- ⇒ Le 13 avril et le 14 juin pour le bassin versant de Mireloup.

Le bureau d'études environnementales Atlam a travaillé sur le schéma d'aménagements des travaux connexes et l'étude d'impact environnementale. Les géomètres ont pris régulièrement des rendez-vous avec les agriculteurs pour construire le schéma d'échange parcellaire.

Eau du Pays de Saint-Malo a participé :

- ⇒ Aux recensements des problématiques hydrauliques sur le terrain et à l'établissement du schéma d'aménagement,
- ⇒ Aux travaux avec les géomètres,
- ⇒ Aux CIAF



PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

En 2023, les 36 agriculteurs engagés ont bénéficié de Paiements pour Services Environnementaux pour un montant total de près de 135 000 € financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les réalisations sont :

Les deux premières années de PSE ont donné les résultats suivants :

Mesure remise et maintien en herbe :

Année	Surface (ha)	Total (ha)	Evolution de 2022 à 2023
2022	Remise : 52.89 Maintien : 526.46	579.35	
2023	Remise : 36.06 Maintien : 556.71 Destruction : 21.86	580.22	+0.15%

Mesure bande enherbée (BE) le long de fossés :

Année	Surface (ha)	Total (ha)	Evolution de 2022 à 2023
2022	BE 5 m : 6.69 BE 10 m : 1.48	8.17	
2023	BE 5 m : 6.69 BE 10 m : 1.48	8.17	=

Mesure désherbage mécanique (DM) du maïs :

Année	Surface (ha)	Total (ha)	Evolution de 2022 à 2023
2022	DM 1 : 153.80 DM 2 : 65.29 DM 3 : 11.00	230.09	
2023	DM 1 : 60.04 DM 2 : 53.23 DM 3 : 10.18	123.45	- 46.3%

Mesure allongement des rotations grandes cultures avec 3 ans d'herbe :

Année	Surface (ha)	Total (ha)	Evolution de 2022 à 2023
2022	ROC : 13.40 ROM : 1.36	14.76	
2023	ROC : 15.58 ROM : 14.81	30.39	+105.9%

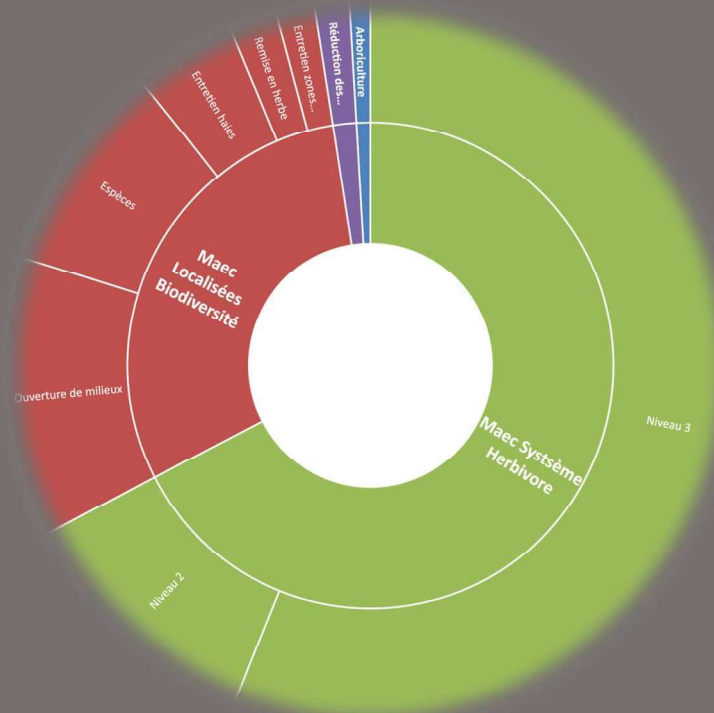
ROC = Rotation création
ROM = rotation maintien



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

En 2023, les 18 agriculteurs engagés ont bénéficié de 41 mesures agro-environnementales et climatiques, pour un montant total de près de 177 550 €. Les engagements représentent 13% de la SAU (820 ha) des AAC, 10 KM de haies et 9 mesures différentes selon les thèmes suivants :

- ⇒ MAEC Système Eau : couverture des sols, réduction des herbicides et des pesticides grandes cultures ; gestion de la fertilisation et réduction des pesticides pour les élevages ; arboriculture
- ⇒ MAEC Sol : semis direct
- ⇒ MAEC Système Herbivore : autonomie fourragère des élevages, niveaux 2 et 3
- ⇒ MAEC Localisées Biodiversité : préservation des milieux humides, surfaces fourragères et pastorales, couverts d'intérêt, création de prairie, protection des espèces, maintien de l'ouverture de milieux, entretien du bocage



La totalité des surfaces engagées en MAEC et PSE représentent 20% de la SAU sur les aires d'alimentation des captages de Beaufort-Mireloup et Landal.

POLITIQUE D'ACQUISITION DE PARCELLES SENSIBLES

Pour aller plus loin dans la protection de la ressource en eau, Eau du Pays de Saint-Malo a développé un programme d'acquisitions de parcelles en zones humides ou à risque de transfert de pesticides.

Si ces parcelles sont cultivées, les zones humides ne jouent plus leur rôle tampon et épurateur, et la culture accentue le risque de ruissellement de l'eau potentiellement chargée en pesticides vers les cours d'eau.

Sur l'ensemble des bassins versants, près de 1 000 ha de parcelles à risque fort de transfert de pesticides et 1 600 ha de zones humides ont été répertoriés.

Les critères de priorité choisis pour l'acquisition sont les suivants :

- ⇒ Parcelles dans le bassin versant de Beaufort
- ⇒ Parcelles cultivées
- ⇒ Parcelles dans le périmètre de protection

En 2023 Eau du Pays de Saint-Malo a délibéré pour :

- ⇒ Acquérir **12 ha de parcelles sensibles** dans les périmètres de protection, financées à 70% et 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour un montant total de 75 025 €.
- ⇒ Instaurer une prime de réutilisation allant jusqu'à 20% du prix des parcelles.

Eau du Pays de Saint-Malo a également acquis une maison et du terrain à la Planche, à l'entrée de la nouvelle usine Beaufort II. Le montant total s'élève à 195 000 € :

- ⇒ Rachat au prix du compromis qui avait été signé à 160 000 € ;
- ⇒ Frais de préemption Safer 35 000 €



Bilan financier

EVOLUTIONS TARIFAIRES

Le tarif de l'eau a été validé en séance du 15 novembre 2023 pour une tarification de la part collectivité à 0,314 €HT/m³ contre 0,305 €HT/m³ en 2023 dans un contexte de forte inflation en lien avec le contexte international post-Covid et de guerre en Ukraine.

Ainsi, le tarif global 2024 est fixé à 0,8055 €HT/m³ :

- ⇒ Part délégataire : 0,4915 €HT/m³ contre 0,460 €HT en 2023 ;
- ⇒ Part Collectivité : 0,3140 €HT/m³ contre 0,305 €HT en 2023.

LES RESSOURCES

Ventes d'eau en gros : 2 443 347,71 €

Les ventes d'eau en gros ont baissé de 4,3% pour s'établir à 8 010 976 m³.

LES DEPENSES

Les dotations aux amortissements ont représenté 976 811 €

Le montant des dépenses d'équipement s'est élevé à 2 199 580 €

Le montant des dépenses d'actions de bassins versants s'est élevé à 223 874 €

Les emprunts ont représenté les charges suivantes :

	Total	A charge du SMG35	A charge d'EPSM
Capital	920 470	583 877	318 594
Intérêts	211 602	143 243	68 359
Total	1 114 072	727 120	386 953

